

Le sceptre du conseil d'état de la république et canton de Genève

Autor(en): **Hantz, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **34 (1920)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES SCHWEIZER ARCHIV FÜR HERALDIK ARCHIVIO ARALDICO SVIZZERO

1920

A° XXXIV

N° 1

Verantwortliche Redaktoren: FRÉD.-TH. DUBOIS und W. R. STAEHELIN

Le sceptre du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

par † Georges Hantz,
Directeur du Musée des Arts décoratifs de Genève
(avec Planche I).

Si le 29 novembre 1919, notre brave huissier cantonal, M. Porchet, drapé dans les plis de son ample manteau de drap rouge et jaune, fut fort remarqué par nos amis et combourgeois de Fribourg, lors de la remise par le Conseil d'Etat de Genève au Conseil d'Etat de Fribourg, du vitrail commémoratif du Traité de combourgeoisie de 1519, le sceptre qu'il portait avec la dignité qui convient en l'occurrence, fut non moins remarqué et admiré dans ses détails.

On nous demande aujourd'hui d'accompagner d'une petite notice la reproduction de ce sceptre ou plutôt de cette masse, que donnent les *Archives héraldiques suisses*, ce que nous faisons avec plaisir, aidé des notes fournies par M. le Chancelier Bret, par M. A. Dufour, directeur de l'Ecole des Arts et métiers, et de nos souvenirs personnels.

Il y a tout lieu de supposer que c'est à l'instigation de M. Gustave Ador, alors conseiller d'Etat en 1890, que cette masse fut commandée à l'Ecole des Arts Industriels de Genève. Les registres du Conseil ne faisant pas de mention plus spéciale de ce bel objet, il nous paraît qu'il y a là un silence à respecter, d'autant que cette même année M. Ador fait don à l'Etat de Genève, des quatre belles plaques d'huissier en argent ciselé, également exécutées à l'Ecole des Arts Industriels.

D'une tenue et d'une allure remplies de sveltesse et d'élégance, cette masse à l'aigle d'argent, au fût d'ébène, à la sphère de lapis-lazuli, a été conçue, composée et modelée par M. Almire Huguet sculpteur-professeur de la Classe de modelage de l'Ecole.

Le modèle en plâtre levé sur le modelage en cire de l'aigle et des ornements qui l'accompagnent, retouché au rifloir de très près, fut confié à M. Bolle de Genève, fondeur de talent, pour le couler en argent, puis remis à M. Jerdelet le réputé professeur de la Classe de ciselure.

Sous son habile direction, plusieurs de ses élèves ciseleurs, coopérèrent à la confection de cette masse. Ce sont MM. Marc Croset, J. Martin, Muller,

Doumenc, Eynard. M. Lambert en fit la patine oxydée vieil argent. L'aigle, le morceau capital porte la marque indiscutable des retouches du prestigieux ciseler du maître.

C'est là un morceau d'orfèvrerie de premier ordre, d'un dessin impeccable et d'une facture irréprochable. Tout en restant large et moëlleux de métier, le fini est poussé aussi loin qu'un ciseleur caressant avec amour le morceau d'argent auquel il donne la vie, peut le pousser.

Le morceau reste onctueux dans la main, sans rien d'agressif au toucher, cette même impression se reproduisant à l'oeil qui chercherait en vain malgré bec et ongles de l'animal, rien qui puisse blesser au maniement de cette belle pièce.

L'aigle et la clef, qui forment le motif principal de la composition sont naturellement une interprétation pittoresque des armes de Genève sans aucune prétention héraldique. La boule de lapis-lazuli a été tournée dans l'atelier du sculpteur marbrier Doret à Vevey. C'est le seul détail très spécial qui ne sorte pas des Classes de l'Ecole.

Le fût de la pièce est en ébène poli. Quatre bagues d'argent avec moulures et ajours sont ornementées de motifs procédant de l'acanthé, et la culasse termine élégamment ce fût par les feuillages d'une pomme de pin et un bouton lisse. Entre la première et la seconde bague est fixé un écu aux armes de Genève avec cette inscription en exergue «République et Canton de Genève». Entre la deuxième et la troisième bague le fût est revêtu d'un velours cramoisi pour le port de la masse.

Pour ceux qui aiment la précision des chiffres, nous avons mesuré du bout de l'aile de l'aigle au bouton de la culasse 88 centimètres. Le vol, c'est-à-dire l'envergure de l'aigle est de treize centimètres et le corps, soit la hauteur des pattes au sommet de la tête de six centimètres. Le diamètre de la sphère sur laquelle il est fixé est d'environ six centimètres.

Commencée en 1890 cette masse a été terminée en 1891.

De cette sèche nomenclature des mesures, résulte cependant un parfait équilibre des proportions et des divisions de ce bel objet qui tout en restant un témoin du talent de professeurs aujourd'hui disparus, et de leurs élèves dont trois seuls leur ont survécu, ce bel objet, disons-nous, représente aussi l'esprit de saine émulation qui anima les uns et les autres pour rendre par l'Art c'est-à-dire par la beauté, la grandeur et le respect des institutions du pays représentés par ce symbole de l'autorité populaire porté devant nos magistrats par l'huissier aux couleurs genevoises.

Die Wappen auf der Mosestafel in der Kirche zu Sigriswil, 1679

von G. Schiffmann.

Diese grosse, düstere Holztafel ist eine weniger künstlerische als eigenartige Zierde dieses Gotteshauses. Sie hängt an der nördlichen Längswand des Schiffes. Von Gesimswerk eingerahmt, zeigt sie in ihrem Mittelfelde das Bild